

Séance ordinaire du 10 décembre 2009

Nombre de Conseillers
en exercice : 36
Présents : 25
Représentés : 4
Votants : 29
Absents : 7

L'an deux mille neuf, le dix décembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Evelyne VELLY**, Présidente.

Présents : Mesdames **Françoise FLEURY**, **Roselyne PASTORELLI**, **Nadine LEBERGUE**, **Sylvette JUNG**, **Caroline FREYSS-OLIVIERO**, **Brigitte RAVERDY** (suppléante de *Philippe PETITFRERE*), **Marie-Odile CERVEAUX** (suppléante de **Bruno DANJON**),
Messieurs Eric POTELLET, **Dominique GILLET**, **Bernard LAVALARD**, **Vincent BENNEZON**, **Philippe SALMON**, **Claude CUGNET**, **Jean-Pierre PINON**, **Jacques GOSSARD**, **Dominique DONZEL**, **Guy SALOMEZ**, **Marcel VERGEZ**, **Patrice GRAUX**, **Jean-Claude FERRE**, **Michel HANNOTIN**, **Francis LEGENTIL**, **Michel CREDOT**, **Jean-Luc DUBOIS**,

Ayant donné pouvoir : **Jean-Noël DUBOIS** (ayant donné pouvoir à *Philippe SALMON*), **Daniel VAQUETTE** (ayant donné pouvoir à *Jean-Claude FERRE*), **Jean-Claude PESNEL** (ayant donné pouvoir à *Michel HANNOTIN*), **Aude GUILLEMIN-MORGEN** (ayant donné pouvoir à *Jean-Luc DUBOIS*),

Absents excusés : **Mmes Marie-Claire LESIEUR**, **Marie-Angélique NUCCI-BRETON**, **Chantal CHARBONNIER**, **MM Jean-Marie DE WINTER**, **Jean-Marc BOUVY**, **Bernard DERTY**, **Jean-Michel POIX**,

Assistait : **Agnès FROMENT**.

Ordre du jour :

2009-81	Assainissement des eaux usées sur la commune de Crugny – Construction de la station d'épuration : signature du marché de travaux.
2009-82	Service Assainissement - Montant de la part intercommunale.
2009-83	Assainissement des eaux usées et pluviales à Crugny – Demande d'inscription au programme DGE 2010.
2009-84	Assainissement des eaux usées à Jonchery-sur-Vesle - Demande d'inscription au programme DGE 2010.
2009-85	Assainissement des eaux usées à Jonchery-sur-Vesle – Demande de subvention au Conseil Général.
2009-86	Assainissement des eaux pluviales à Courville - Demande d'inscription au programme DGE 2010.
2009-87	Assainissement des eaux pluviales à Courville – Demande de subvention au Conseil Général.
2009-88	Travaux à l'école Centre (sanitaires et salle de classe) Lot n° 7 Plomberie – Sanitaire – Chauffage : Avenant n° 1, Avenant n° 2, Avenant n° 3.
2009-89	Syndicat Mixte Scolaire du secteur de Fismes : Retrait de la Communauté de Communes Champagne Vesle
2009-90	Travaux d'aménagement de la Zone d'activités "Les Grands Longérons" : exonération des pénalités de retard.
2009-91	Remplacement d'un agent en congés maternité.
2009-92	Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe (35 h hebdomadaire).
2009-93	Budget général – Décision modificative n° 4.
2009-94	Assainissement des eaux usées et pluviales à Crugny – Marché de maîtrise d'œuvre : signature de l'avenant n° 2.

Mme VELLY, Présidente, procède à l'appel ; le quorum étant atteint, Mme VELLY ouvre donc la séance.

M POTELLET est élu secrétaire de séance.

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite apporter des remarques ou précisions sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

I – ASSAINISSEMENT

N° 2009-81 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SUR LA COMMUNE DE CRUGNY – CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION

Mme la Présidente explique qu'une consultation a été lancée le 8 octobre 2009, dans le cadre d'une procédure adaptée, relative à la construction d'une station d'épuration à Crugny.

Le Conseil Communautaire,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission de choix,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer le marché relatif à la construction d'une station d'épuration sur la commune de Crugny, avec l'entreprise EDGAR DUVAL, pour un montant total de 539 000 € HT.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 15 décembre 2009

M. SALMON, Président de la Commission Assainissement, précise les critères de choix. Il indique notamment qu'il s'agit de l'entreprise qui présentait les meilleures caractéristiques en terme technique. Il explique également que le procédé retenu est un "lit planté de roseaux".

Après que la Présidente ait fait part de la proposition relative au montant de la redevance assainissement pour l'année 2010, M. SALMON rappelle que la Commission Assainissement a travaillé sur plusieurs hypothèses, notamment par rapport au montant de l'abonnement. La Commission a privilégié une augmentation progressive de l'abonnement avec une hausse plus modérée de la redevance.

Il est nécessaire également de préciser que la hausse du montant de la redevance a été "ré-étalée" sur 4 ans, soit jusqu'en 2013, compte tenu notamment du retard pris sur la station d'épuration de Fismes (l'année dernière le calcul avait été fait jusqu'en 2012).

M. JL DUBOIS indique qu'une trop forte hausse risque de pénaliser également les communes et syndicats des eaux, car les usagers vont limiter leur consommation d'eau.

Mme VELLY répond que la tendance actuelle générale est de toute façon à l'économie d'eau.

M. GOSSARD explique qu'il est toujours partisan d'une forte modération des hausses de prix sur le m³ d'eau. Il estime que le débat de fond interviendra lors des réunions spécifiques "assainissement" en janvier 2010.

M. VERGEZ fait remarquer que l'augmentation, telle qu'elle apparaît dans la prospective présentée, est de plus de 10% par an.

Mme FLEURY précise que l'augmentation en question ne concerne pour l'instant que l'année 2010. Si cela n'est pas nécessaire, il n'y aura pas d'augmentation les autres années, ou une augmentation moindre.

N° 2009-82 SERVICE ASSAINISSEMENT – MONTANT DE LA PART INTERCOMMUNALE 2010.

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée que les charges du service assainissement sont financées par une redevance perçue auprès des usagers du service, sur la base de la consommation d'eau potable.

Le Conseil Communautaire,

VU, l'article R 2224-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT les prévisions de travaux, à savoir :

- la station d'épuration de Fismes,
- l'assainissement à Crugny,
- la réhabilitation des réseaux à Jonchery-sur-Vesle.

VU, l'étude financière réalisée par la Commission assainissement,

Sur proposition de la Commission assainissement,

DÉCIDE, à la majorité - 1 abstention (J. GOSSARD),

DE FIXER le montant de la part intercommunale assainissement comme suit :

- part fixe (abonnement) = 12 €,
- part variable (€/m³ d'eau consommée) = 0,99 €

Ces montants sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2010.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 15 décembre 2009

N° 2009-83 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES A CRUGNY – DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DGE 2010.

Mme la Présidente rappelle que les travaux d'assainissement des eaux usées et pluviales à Crugny sont scindés en deux tranches ; la première tranche a débuté en novembre 2009, la deuxième tranche devant démarrer en mai 2010 (réseaux secteur nord et station d'épuration).

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme la Présidente,

VU, le projet (2^{ème} tranche) présenté par le Maître d'œuvre SOGETI Ingénierie,

VU, le montant de la deuxième tranche, estimé à 1 480 000 € HT,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE RÉALISER en 2010 cette deuxième tranche de l'opération,

DE SOLLICITER pour cette réalisation l'octroi d'une subvention dans le cadre de la répartition des crédits de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) au titre du programme 2010.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 15 décembre 2009

N° 2009-84 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES A JONCHERY-SUR-VESLE – DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DGE 2010

Mme la Présidente explique que la réalisation de travaux d'assainissement des eaux usées est prévue en 2010 sur la commune de Jonchery-sur-Vesle, à savoir, la réhabilitation de 250 mètres linéaires des réseaux sur l'ancienne Route Nationale.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme la Présidente,

VU, le montant des travaux estimé à 100 000 € HT,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE RÉALISER en 2010 ces travaux d'assainissement,

DE SOLLICITER l'octroi d'une subvention dans le cadre de la répartition des crédits de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) au titre du programme 2010,

Reçu en Sous-Préfecture
Le 15 décembre 2009

N° 2009-85 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES A JONCHERY-SUR-VESLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Mme la Présidente explique que la réalisation de travaux d'assainissement des eaux usées est prévue en 2010 sur la commune de Jonchery-sur-Vesle, à savoir, la réhabilitation de 250 mètres linéaires des réseaux sur l'ancienne Route Nationale.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme la Présidente,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'ACCEPTER l'Avant-Projet des travaux et son estimation arrêtés à la somme de 100 000 € HT,

DE SOLLICITER l'aide financière du Conseil Général de la Marne pour la réalisation de cette opération.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 15 décembre 2009

MM HANNOTIN et CREDOT précisent que sur la RN 31, au point le plus bas, ont lieu de fréquents débordements.

Les travaux d'assainissement projetés seront coordonnés aux travaux réalisés par le SIEM et par la Mairie de Jonchery-sur-Vesle.

N° 2009-86 ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES A COURVILLE – DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DGE 2010

Mme la Présidente explique que des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales à Courville (rue de la Croix et rue d'Arcis-le-Ponsart) sont programmés en 2010.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme la Présidente,

VU, le montant de l'opération estimé à 35 000 € HT,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE RÉALISER en 2010 l'extension du réseau d'eaux pluviales à Courville,

DE SOLLICITER une subvention dans le cadre de la répartition des crédits de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) au titre du programme 2010, pour la réalisation de cette opération.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 15 décembre 2009

N° 2009-87 ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES A COURVILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

Mme la Présidente explique que des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales à Courville (rue de la Croix et rue d'Arcis-le-Ponsart) sont programmés en 2010.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme la Présidente,

VU, le montant de l'opération estimé à 35 000 € HT,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE RÉALISER en 2010 l'extension du réseau d'eaux pluviales à Courville,

DE SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Général de la Marne pour la réalisation de cette opération.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 15 décembre 2009

II – ÉCOLES

N° 2009-88 TRAVAUX A L'ÉCOLE CENTRE (SANITAIRES ET SALLE DE CLASSE) – LOT N° 7 – PLOMBERIE CHAUFFAGE : AVENANT N° 1, AVENANT N° 2, AVENANT N° 3.

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été notifié, le 10 mars 2009, à l'entreprise CONRAUX, pour un montant de 29 533,36 € HT, relatif aux travaux du lot n° 7, dans le cadre de l'opération de construction de sanitaires et d'une salle de classe à l'Ecole Centre.

Un projet d'avenant n° 1 a été établi permettant de régulariser l'acte d'engagement,

Un projet d'avenant n° 2 a été établi permettant de prendre en compte des ajustements en cours de chantier,

Un projet d'avenant n° 3 a été établi afin de prendre en compte certaines modifications dans le choix des accessoires,

Le Conseil Communautaire,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, les projets d'avenants,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise CONRAUX, permettant d'intégrer dans l'acte d'engagement, l'option pour un montant de 2 302,06 € HT,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'avenant n° 2 au marché passé avec l'entreprise CONRAUX, d'un montant de 582,23 € HT, représentant 1,97 % du montant du marché initial,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'avenant n° 3 au marché passé avec l'entreprise CONRAUX, d'un montant de 214,00 € HT, représentant 0,71 % du montant du marché initial,

Ces différents avenants portent le montant total du marché à **30 329,59 € HT**

Il est précisé que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2009-74.

Reçu en Sous-Préfecture

Le 15 décembre 2009

N° 2009-89 SYNDICAT MIXTE SCOLAIRE DU SECTEUR DE FISMES : RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNE VESLE

Le Conseil Communautaire,

VU, la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-25-1,

VU, la délibération n° 44-2009 du 10 juillet 2009 du Conseil de la Communauté de Communes Champagne Vesle,

VU, la délibération n° 605 du 30 septembre 2009 du Syndicat Mixte Scolaire du Secteur de Fismes, acceptant le retrait de la Communauté de Communes Champagne Vesle,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'ACCEPTER le retrait de la Communauté de Communes Champagne Vesle du Syndicat Mixte Scolaire du secteur de Fismes, à compter du 1^{er} janvier 2010,

DE VALIDER les conditions émises par le Comité Syndical pour ce retrait, à savoir :

- la reprise du personnel assurant actuellement la surveillance dans les cars scolaires sur le secteur de Faverolles, Serzy et Savigny,
- le maintien des inscriptions du secondaire au Collège Thibaud de Champagne de Fismes.

Reçu en Sous-Préfecture

Le 15 décembre 2009

III -- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2009-90 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS "LES GRANDS LONGERONS" : EXONÉRATION DES PÉNALITÉS DE RETARD

Mme la Présidente rappelle qu'un marché a été signé avec l'entreprise ROUTIERE MORIN MARNE pour un montant de 1 626 277,85 € HT, relatif à l'aménagement de la ZA "Les Grands Longerons" à Fismes.

La durée des travaux, initialement de 15 semaines, a été dépassée de 9 mois environ.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT que le retard dans l'exécution du marché n'est pas imputable à l'entreprise ROUTIERE MORIN MARNE, mais dû à des facteurs externes (gestion de la convention d'emprunt longitudinal avec la SNCF, problème de raccordement au réseau électrique, ...),

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'EXONERER l'entreprise ROUTIERE MORIN MARNE du paiement des pénalités de retard.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 15 décembre 2009

IV -- SERVICES GÉNÉRAUX - FINANCES

N° 2009-91 REMPLACEMENT D'UN AGENT EN CONGÉ MATERNITÉ

Le Conseil Communautaire,

VU, le départ prochain de Melle Emilie LEFEVRE, Comptable à la Communauté de Communes, en congé maternité,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement afin d'assurer la continuité du service,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER le remplacement de Melle Emilie LEFEVRE, pendant la durée de son congé maternité,

DE RECRUTER, pour ce remplacement, un agent sous contrat, à raison de 25 heures hebdomadaires,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer le contrat correspondant.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 15 décembre 2009

N° 2009-92 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE A TEMPS COMPLET

Mme la présidente indique que l'agent en charge du secrétariat de la Communauté de Communes fera valoir ses droits à retraite en mai 2010.

Une procédure de recrutement est initiée pour le remplacement de cet agent.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme la Présidente,

Sur proposition du Bureau,

VU, les missions habituellement dévolues aux agents du grade d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE CRÉER un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet,

DE DÉCLARER la vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Marne,

D'AUTORISER Mme la Présidente à prendre l'arrêté de nomination afin de pourvoir ce poste.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 15 décembre 2009

N° 2009-93 BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer de crédits supplémentaires pour l'opération de construction de l'école primaire à Jonchery-sur-Vesle,

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer de crédits pour le paiement d'intérêts moratoires,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE PROCÉDER aux virements de crédits suivants :

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 022 – *Dépenses imprévues* : - **48 800 €**

Article 6711 – *Intérêts moratoires* : + **500 €**

Article 023 – *Virement à la section d'investissement* : + **48 300 €**

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Article 021 – *Virement de la section fonctionnement* : + **48 300 €**

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Opération 12 – Ecole primaire à Jonchery-sur-Vesle

Article 2313 – *Construction bâtiment* – Sous fonction 212 : + **48 300 €**

Reçu en Sous-Préfecture
Le 15 décembre 2009

N° 2009-94 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES A CRUGNY – MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE : SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2

Mme la Présidente rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé le 22 octobre 2007, avec l'entreprise SOGETI Ingénierie.

Or, il convient aujourd'hui de préciser la répartition des honoraires du maître d'œuvre en fonction des types de travaux : réseaux eaux usées ; réseaux eaux pluviales ; station d'épuration.

Cette répartition est explicitée dans le projet d'avenant n° 2 ; le forfait de rémunération restant inchangé.

Le Conseil Communautaire,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant n° 2,

CONSIDÉRANT les explications de Mme la Présidente,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec l'entreprise SOGETI Ingénierie.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 15 décembre 2009

V — QUESTIONS DIVERSES

► Avant de clore la séance, Mme VELLY renouvelle l'invitation à la cérémonie des vœux de la Communauté de Communes et espère que les conseillers communautaires, ainsi que les conseillers municipaux seront au rendez-vous.

Elle en profite également pour rappeler aux délégués que la participation de chacun aux diverses manifestations, par exemple les inaugurations de bâtiments, serait fort appréciée.

► M. PINON intervient au sujet de la caserne des Sapeurs-Pompiers en indiquant que le Conseil Général de la Marne participera bien à hauteur de 41,92% du montant des travaux.

Par contre, il confirme que les communes du département de l'Aisne ne participeront pas au financement de cet équipement.

Cependant, ces mêmes communes devraient dorénavant se voir appliquer une participation forfaitaire au fonctionnement du SDIS.

M. VERGEZ rappelle que le Conseil Municipal de Ventelay a délibéré contre une participation financière de la commune à cette opération. En effet, il estime que d'après les textes, il n'y a pas d'obligation pour les communes de financer cet équipement.

M. SALMON abonde dans ce sens en indiquant que, depuis 2007, pas moins de sept propositions de financement ont été reçues en mairie de Crugny. Des propos ont également été tenus qu'il estime intolérables (obligation de financer sur 30 ans en l'absence d'accord, "rattrapage" sur le fonctionnement).

► M. HANNOTIN informe l'assemblée des réflexions, déjà en cours, et à venir sur l'organisation de l'intercommunalité dans le département de la Marne.

Il rappelle que le Préfet va être chargé, d'ici à 2012, de rationaliser et de mettre en conformité les périmètres des structures intercommunales dans le département.

Vraisemblablement, le Préfet va dans un premier temps laisser aux élus locaux le soin d'avancer sur le sujet.

M. HANNOTIN informe qu'une réunion est prévue théoriquement le 18 janvier avec les Présidents d'intercommunalité.

Le débat s'amorce sur les questions de cohérence territoriale, de bassin de vie ...

De cette première discussion, il ressort les points suivants :

- la Communauté de Communes des Deux Vallées du Canton de Fismes doit être présente dorénavant dans toutes les réunions où ces points peuvent être évoqués.
- la Communauté de Communes réaffirmera chaque fois que nécessaire sa volonté de conserver son intégrité territoriale.
- des réunions de travail internes doivent être organisées pour réfléchir aux aspects évoqués ci-dessus (cohérence territoriale, élargissement du périmètre, compétences ...).
- un rendez-vous sera sollicité auprès du Préfet.

L'ordre du jour ayant été abordé en totalité, la séance est levée à 20 h 15.